

**Etude d'analyse des lois sur les marchés publics dans  
la région des Grands Lacs -Burundi, RDC et Rwanda- en  
matière de passation des marchés publics pour les  
produits agricoles : Cas du Burundi**

# INTRODUCTION

## Objectif principal

- Amélioration de l'accès des OP aux MP (accroissement des revenus, lutte pour la croissance et contre la pauvreté).

## Cadre de l'étude

- Dynamique régionale (professionnalisation)
- Appui CSA
- Réalisation au BURUNDI par CAPAD

# DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

- Engagement d'un Consultant.
- Atelier de contributions à NGOZI.
- Atelier de contributions à GITEGA.
- Atelier national de validation à BUJUMBURA.
- Atelier régional à KIGALI.

# ETAT DES LIEUX

## LACUNES DE LA LÉGISLATION

Code des Marchés Publics

Dispositions défavorables

Dispositions favorables

## FAIBLESSES INTRINSÈQUES DES OP

# CHAPITRE 1 : DIFFICULTES ET CONTRAINTES RELEVES

## ❖ Lacunes de la législation sur les MP : Inaccessibilité des MP aux agriculteurs

- L'Etat et les ministères n'attribuent pas de marché aux petits agriculteurs.
- Appels d'offres ouverts : inaccessibles aux agriculteurs.
- Exigences élevées des cahiers de charges (capacités techniques, financières).
- Difficultés à satisfaire la demande des acheteurs institutionnels (quantité, qualité, délais).

# Lacunes de la législation sur les MP

## Inaccessibilité des MP aux agriculteurs

- Législation lacunaire sur les structures collectives (ASBL, groupements informels, groupements pré-coopératifs, coopératives, fédérations, confédérations et faîtières).
- Manque d'information sur les MP.
- Prix des agriculteurs parfois plus chers que le marché.
- Retards dans les paiements des produits livrés aux acheteurs institutionnels.

# Faible accès au crédit

- Préfinancement insuffisant (frais de production, commercialisation).
- Vente à faibles prix sous la pression des besoins.
- Faiblesses en matière de constitution de dossiers d'accès aux crédits.
- Taux d'intérêts trop élevés.
- Retards dans les paiements des produits livrés aux acheteurs institutionnels.

# Contraintes tenant au prix de vente des agriculteurs

- Coûts de production élevés.
- Concurrence inégale avec les commerçants (capables de stratégies commerciales).
- Concurrence inégale avec les marchés internationaux (dépendent de beaucoup de facteurs).



# Faibles capacités des agriculteurs

- Faibles en organisation, gestion, commercialisation, en matière de calcul de leurs coûts de production, d'anticipation de leurs prix, bénéfices ou pertes.
- Effectifs insuffisants des moniteurs agricoles.
- Faibles capacités de conservation des produits (hangars de stockage, méthodes de conservation et de transformation).
- Insuffisance du soutien de l'Etat sur tous ces aspects.

# CHAPITRE 2 : RECOMMANDATIONS

## Recommandations au législateur

### Réviser la législation des marchés publics

- Régime dérogatoire pour les agriculteurs.
- Quotas réservés aux agriculteurs.
- Relever les seuils (plafonds) des marchés négociables sans appels d'offres.
- Prime au prix en faveur des agriculteurs (dérogation à la règle du moins-disant).
- Soumission par groupements.
- Allotissement.

# Réviser la législation des marchés publics

- Publicité adéquate des appels d'offres (langue kirundi, diffusion).
- Assouplir les exigences (capacités techniques et financières).
- Privilégier les circuits de proximité.
- Définition légale du petit agriculteur et des OP.

# Réviser d'autres dispositions législatives

- Fiscalité, code des investissements.
- Législation sanitaire et de l'environnement.
- Lois sur les associations, les groupements et les coopératives.
- Mesures réglementaires d'application de la loi sur les groupements pré-coopératifs.

# Recommandations aux institutions publiques acheteuses

- MINAGRIE
- Ministère en charge de la solidarité nationale
- Présidence de la République
- Autres institutions publiques
- Forces armées, police, écoles, prisons, hôpitaux

# Recommandations aux institutions publiques acheteuses

- Faire jouer certaines dispositions favorables du CMP.
- Acheter prioritairement aux agriculteurs.
- Acheter préférentiellement selon le principe des circuits courts (achats de proximité) ; priorité d'abord au fournisseur local, ensuite régional, national.
- Meilleur respect des procédures légales
- Juguler les retards de paiement.

# Recommandations pour la professionnalisation

## Recommandations à l'Etat et au MINAGRIE

- Soutenir l'agriculteur tout au long de la chaîne
- Subventions, exonérations fiscales
- Accroître la part de l'agriculture dans le budget de l'Etat (Déclaration de MAPUTO).
- Encadrement par les agronomes de proximité.
- Meilleure gestion foncière.
- Réservation de certaines terres fertiles à un usage exclusivement agricole.
- Spécialisation agricole des terroirs selon leur meilleure productivité.

# Renforcement des capacités

- Formations diverses (gestion, finances, techniques de production)
- Créer un Centre de collecte et de diffusion des informations concernant les marchés agricoles.
- Promouvoir la structuration des agriculteurs.
- Infrastructures et équipements (routes, moyens de transport, hangars, eau, électricité, chaînes de froid).
- Assurances agricoles.
- Tirer profit d'échanges d'expériences, de bonnes pratiques et de leçons apprises, aux niveaux interne, régional (CEPGL, EAC) et international.



# Recommandations pour un meilleur accès au crédit

- Mobilisation des potentialités des agriculteurs.
- Développer le microcrédit et le warrantage.
- Créer un Fonds national de crédit agricole.
- Baisser les taux d'intérêt trop élevés.
- Accorder des crédits sur plus long terme.

# Recommandations au PAM

- Garantir des marchés aux agriculteurs, et participer à leur renforcement des capacités.
- Participer aux montages de préfinancement.
- Négocier les marchés en tenant compte des coûts de production.
- Etendre l'expérience du P4P-LIKE à d'autres régions du pays.

# CHAPITRE 3 : ARGUMENTS DE PLAIDOYER

- Un traitement privilégié pour les agriculteurs est justifié.
- C'est une question de justice sociale et de volonté politique.
- L'agriculture est la base (pilier) du développement.

# CHAPITRE 3 : ARGUMENTS DE PLAIDOYER ( Suite 1)

- L'agriculture sert de base pour l'atteinte d'autres objectifs de développement : sécurité et souveraineté alimentaire, santé, éducation, industrialisation, environnement, promotion des jeunes et des femmes.
- Premier employeur du pays.
- Elle contribue aux recettes fiscales.
- Elle contribue pour près de 40% au PIB du pays.

# CHAPITRE 3 : ARGUMENTS DE PLAIDOYER ( Suite 2)

- L'agriculture apporte 85% des rentrées en devises provenant des exportations.
- Elle devrait donc en retour bénéficier d'un soutien global vigoureux de l'Etat et de la société.
- Il faut réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire, préalables à d'autres objectifs de développement humain durable (industrialisation, éducation, santé, environnement, promotion des jeunes et des femmes).

**MERCI POUR VOTRE BONNE ATTENTION.**